AFRISTAT

QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES (Libreville, le 10 avril 1998)

PROJET DE RELEVE DE DECISIONS

La quatrième réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 10 avril 1998 à Libreville (République Gabonaise) sous la présidence de Monsieur Soumaïla CISSE, Ministre des Finances du Mali et Président du Conseil.

Les Etats membres suivants y ont participé : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Ont également participé à la réunion les représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), de la Banque Centrale des Comores, de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et du Secrétariat Exécutif de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC).

La Guinée-Bissau, invitée, était représentée à la réunion.

Après l'adoption de son ordre du jour, le Conseil a entendu le rapport d'activités de la Direction Générale d'AFRISTAT. Puis il a examiné tous les autres points inscrits à l'ordre du jour.

A l'issue de ses délibérations, le Conseil des Ministres a adopté les présent relevé de décisions.

1. Concernant le rapport d'activités présenté par la Directeur Général

Le Conseil approuve le rapport d'activités présenté par le Directeur Général et félicite la Direction Générale pour les progrès réalisés dans la mise en place de l'Observatoire et les résultats obtenus au titre des activités techniques.

2. Concernant les travaux du Comité de direction

Le Conseil des Ministres s'est réjoui de l'initiative prise par le Comité de direction d'élaborer un programme statistique minimum commun dénommé PROSMIC pour la période quinquennale allant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2004. Il demande au Comité de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite de la table ronde avec les bailleurs de fonds prévue au mois de novembre 1998. A cet effet, le Conseil demande à son Président d'apporter à la Direction Générale toute l'assistance dont elle pourrait avoir besoin.

3. Concernant l'admission de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie

Sur proposition du Comité de direction, le Conseil des Ministres décide d'admettre la République de Guinée-Bissau et la République Islamique de Mauritanie comme Etats membres d'AFRISTAT. Il invite les gouvernements de ces deux pays à procéder aux formalités requises par le traité portant création d'AFRISTAT.

4. Concernant le statut du personnel de la Direction Générale

Le Conseil des Ministres a adopté le statut du personnel de la Direction Générale sur proposition du Comité de direction.

5. Concernant l'état d'avancement des ratifications du Traité

Le Conseil des Ministres lance un appel pressant aux Etats membres concernés pour qu'ils achèvent les procédures internes de ratification du Traité et transmettent les instruments requis au Gouvernement de la République du Mali.

6. Concernant l'état d'avancement de la mise en place du Fonds AFRISTAT

Le Conseil des Ministres a noté avec satisfaction que, conformément aux prévisions, le Fonds AFRISTAT est devenu opérationnel depuis le 1^{er} janvier 1998. Toutefois, il invite instamment les Etats membres qui n'ont pas encore versé leur quote-part au capital du Fonds, à le faire dans les meilleurs délais possibles afin de donner à l'Observatoire les moyens de son bon fonctionnement.

Le Conseil remercie le Gouvernement français pour sa contribution significative au capital du Fonds AFRISTAT et pour l'assistance fournie à l'Observatoire depuis le démarrage de ses activités.

7. Concernant l'élection du nouveau Président du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres a élu Monsieur au poste de Président pour un mandat de deux ans.

Le Conseil remercie son Président sortant et le Gouvernement de la République du Mali pour le bon suivi de la mise en place d'AFRISTAT et l'assistance apportée à l'Observatoire pendant la phase cruciale du démarrage de ses activités.